



AUTORITÉ DE  
SURVEILLANCE

# ATTESTATION D'APTITUDE AU VOL

Je soussigné,

déclare que l'ULM identifié 

--	--	--

 - 

--	--	--	--

est apte au vol conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux ULM :

- Les conditions techniques générales de conception, applicables à la date du premier visa de la carte d'identification, sont respectées ;
- Les éventuelles conditions techniques spéciales notifiées par le ministre chargé de l'aviation civile sont appliquées ;
- L'ULM est conforme à la partie descriptive de sa fiche d'identification ou du formulaire de référence du dossier technique ;
- Les modifications éventuelles ont été effectuées conformément à l'arrêté précité ;
- Les règles particulières édictées par le ministre chargé de l'aviation civile sous forme de consignes opérationnelles ou de consignes de navigabilité sont respectées ;
- L'ULM a été entretenu conformément à son manuel d'entretien ;
- A la suite d'un incident ou d'un accident, l'ULM a été remis en état ;
- L'expérience n'a pas démontré que l'ULM présente des risques ou des dangers graves qui n'avaient pas été prévus lors du visa de la carte d'identification.

Je certifie en outre que l'ULM n'a pas subi de modification

Code de référence du dossier technique

c	d	e	f	g		rév

Ou Code d'identification ULM

a	b	c	d	e			f	rév

Le propriétaire,

Date :

Signature :